Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 060-256003922-20250225-DEL252502001-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2025-25-02-001

SEANCE du 25 Février 2025

DATE DE CONVOCATION
29/01/2025

DATE D'AFFICHAGE
29/01/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 4
Votants : 4

Objet : Compte financier unique 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le - 3 MAR. 2025

et publication ou notification
du
- 3 MAR. 2025

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin PARNES 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Février à 19 heures , le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents :, TAILLEBREST Loïc, GESLAND Sophie, Frédéric RICHE-VAUX, CATTET Jean-Luc, LAROCHE Pascal

Absents excusés : CROSNIER Catherine

Monsieur Jean-Luc CATTET a été désigné secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du conseil municipal n°2023-09-05-001 du 9 mai 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;
Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 14 Septembre 2023
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du SIRS Montagny-en-Vexin - Parnes;
Vu le CFU 2023 du SIRS Montagny-en-Vexin – Parnes,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné
Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 060-256003922-20250225-DEL252502001-BF

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
Contre : 0 **Abstention : 0** **Pour : 4**

Le Conseil Syndical approuve le CFU 2024 du Sirs Montagny-en-Vexin-Parnes et donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	20 301.90 €	522 700.00€	543 001.90 €
	Recettes réalisées	6 747.47 €	537 640.78 €	544 388.25 €
	Restes à réaliser	0 €	0 €	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	14 700€	670 336.50€	685 036.50 €
	Dépenses réalisées	11 398.65 €	558 507.06 €	569 905.71 €
	Restes à réaliser	3 227.35 €	0.00€	3 727.35 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-4 651.18 €	- 20 866.28 €	_ 25 517.46 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-5 601.90 €	147 636.50 €	142 034.60 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-10 253.08 €	126 770.22 €	116 517.14 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-3227.35 €	0.00€	- 3 227.35 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-13 480.43 €	126 770.22 €	113 289.79 €

Le secrétaire
Jean-Luc CATTET

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 28 février 2025

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
- PARNES -
60240

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 06/02/2025

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
M OLIVIER PONT	du 01/01/2024	au 06/02/2025	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques — **A DDFiP DE L'OISE, le 10/02/2025**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

PONT Olivier (1013865180-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe — **A MERU, le 10/02/2025**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

Loïc TAILLEBREST - Président

Jean-luc CATTET
Secrétaire de séance

A , le 25/02/2025

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 060-256003922-20250225-DEL252502001-BF

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL252502001**
Objet :	**Compte financier unique 2024**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-02-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-256003922-20250225-DEL252502001-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 060-256003922-20250225-DEL252502001-BF-1-1_0.xml		
Document principal (Document budgétaire)	text/xml	1.4 Mo
Nom original : CFU_25600392200018_2024_D_VDEF.xml		
Nom métier : 99_BU-060-256003922-20250225-DEL252502001-BF-1-1_1.xml		
Annexe (Délibération)	application/pdf	1.3 Mo
Nom original : del20252502001.pdf		
Nom métier : 70_DE-060-256003922-20250225-DEL252502001-BF-1-1_2.pdf		
Annexe (Fichier de signature électronique)	application/pdf	320.8 Ko
Nom original : PAGE SIGNATURE CFU SIRS 2024.pdf		
Nom métier : 99_SE-060-256003922-20250225-DEL252502001-BF-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mars 2025 à 11h51min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mars 2025 à 11h52min25s	Accepté par le TdT : validation OK